

Remarque : Protocole valide au jour de sa diffusion. Susceptible d'évolution

Edition N°3 du 1^{er} décembre 2020

PRESENTATION	<ul style="list-style-type: none"> A l'aide de marqueurs microsatellites, il est possible de classer les clones agréés de Syrah en 5 groupes génétiques. Cette analyse revêt un intérêt majeur car les clones agréés très peu sujets au dépérissement, appartiennent à des groupes distincts (groupes I et II). Répartition des clones de Syrah agréés en 2013 : 					
	* 3 nouveaux clones agréés en 2012		Groupe I	Groupe II	Groupe III	Groupe IV
	Clones actuellement agréés	470 1140* – 1141* – 1188 *	524 - 747	<i>Aucun clone agréé</i>	100 - 174-300- 471 – 525 - 877	<i>Aucun clone agréé</i>
	<i>Clones radiés en 2010</i>				73 - 99 – 381 - 382-383 – 585	301
ECHANTILLONNAGE	DISTINCTION CLONALE (DETERMINATION DU GROUPE GENETIQUE D'UNE SOUCHE) 1 échantillon = 1 souche ou 1 plant			RECHERCHE DE CLONES « DEPERISSANTS » DANS UN LOT (DETECTION DE LA PRESENCE DE CLONES DE GROUPES III, IV, OU V DANS DES LOTS DE CLONES DU GROUPE I OU II) 1 échantillon = 4 souches <u>MAXIMUM</u>		
	<ul style="list-style-type: none"> Sur feuilles : en fonction de leur taille, prélever 2 à 4 feuilles (environ 1g) sur la souche ou le plant Sur bois : Prélever 1 fragment de 10 cm environ et d'1cm de diamètre sur la souche ou envoyer directement un greffé-soudé 			<ul style="list-style-type: none"> SUR BOIS UNIQUEMENT : Prélever 1 fragment de 10 cm environ et d'1cm de diamètre par souche ou envoyer directement 4 greffés-soudés 		
EXPEDITION	<ul style="list-style-type: none"> Mettre chaque échantillon dans un sachet en plastique (type congélation) Identifier chaque sachet avec vos références. Joindre au colis une fiche de commande, à télécharger sur le site de l'IFV (https://www.vignevin.com/ifv-services/prestations/pepinierie-ifvs/) ou indiquer sur un courrier les informations suivantes : coordonnées, les analyses demandées, le récapitulatif des échantillons avec les codes utilisés, et éventuellement le type d'échantillonnage effectué (homogénéité de lot). Expédier votre colis (de préférence en début de semaine et en utilisant un moyen de transport rapide) à l'adresse suivante ; CIRAD – IFV (UMT Génovigne) – Maryline Roques – TA A 108/03 – Avenue Agropolis – 34398 Montpellier Cedex 5 Si possible, avertir de l'envoi du colis par téléphone (04.67.61.65.82) ou par mail (maryline.roques@vignevin.com) afin de fixer un délai pour les résultats. 					